

BOURG-EN-BRESSE, le 10 janvier 2022

Incendie d'un autocar scolaire

Jeudi 6 janvier 2022

Ce jeudi 6 janvier 2022, aux alentours de 18h un autocar scolaire qui effectuait un service de transport scolaire entre le lycée International de Ferney Voltaire et la commune de Cessy s'est embrasé.

Après avoir pris en charge les élèves au lycée International, le conducteur a déposé des élèves au 1^{er} arrêt de son service situé à Ornex Maconnex et a continué son trajet. En roulant il a remarqué qu'une fumée blanche sortait du moteur.

Conformément à la procédure, il a alors immobilisé le véhicule dans une zone sécurisée, et ouvert les portes afin de faire descendre les 35 élèves présents le plus rapidement possible, en les éloignant suffisamment du véhicule pour les mettre en sécurité. Après s'être assuré qu'il ne restait personne à bord du car, il s'est emparé de l'extincteur présent à bord pour essayer de circonscrire le feu. Sans succès, le feu s'intensifiant, le conducteur a prévenu les services de secours et la permanence exploitation de notre agence de Gex pour signaler l'incident. Un autocar de substitution a alors pris en charge les élèves pour les ramener chez eux. Aucun blessé n'est à déplorer grâce à l'intervention rapide et efficace du conducteur. Les pompiers, arrivés rapidement sur place, n'ont pas réussi à maîtriser le feu, l'autocar s'est embrasé.

Les services de secours qui sont arrivés sur place (gendarmerie et pompiers) ont souligné l'exemplarité du conducteur qui a immédiatement réagi de la meilleure manière possible, et pris en urgence les solutions adéquates : immobilisation du véhicule, évacuation et mise en sécurité des élèves, contrôle à bord du véhicule, tentative d'extinction...

Afin de garantir la sécurité de ses agents et de ses clients, la Régie des Transports de l'Ain a déployé de nombreuses procédures et forme régulièrement ses collaborateurs pour qu'ils puissent réagir rapidement et efficacement en cas d'urgence.

Le véhicule concerné, MERCEDES Intouro, mis en circulation en janvier 2011, ne présentait jusqu'à cette défaillance aucun défaut. Dès le lendemain de l'incident, la Direction Générale a demandé une expertise du véhicule auprès de son service maintenance mais également auprès du constructeur afin de connaître rapidement les causes de l'incident. L'ensemble des véhicules de même marque et mis en circulation la même année ont immédiatement fait l'objet d'une vérification préventive et restent sous surveillance quotidienne afin de détecter une éventuelle anomalie mécanique.

La Régie Des Transports de l'Ain fait de la sécurité de ses salariés et de ses clients un engagement de chaque instant.

La sécurité est prise en compte dès l'intégration du personnel de conduite avec un accompagnement individuel avec des tuteurs expérimentés.

La maintenance des véhicules fait l'objet d'une attention particulière et régulière, prend en compte les signalements quotidiens des utilisateurs des véhicules, et est réalisée par du personnel habilité et spécifiquement formé.

Par ailleurs, une convention de partenariat entre l'AVEMA (Aide aux Victimes et Médiations dans l'Ain) et la Régie Des Transports de l'Ain a été signée en 2021. Dans le cadre de ce partenariat, et dans un souci de bienveillance envers les élèves qui pourraient être « choqués » par cet incident, un courrier va être envoyé aux familles des élèves inscrits sur ce transport pour leur indiquer qu'un accompagnement avec l'AVEMA est possible pour celles et ceux qui le souhaiteraient.

Illustrations :

Figure 1 Intérieur du véhicule



Figure 2 Moteur du véhicule



Figure 3 Extérieur du véhicule

